

Règlement du jeu « Gagnez un séjour à l'île Maurice » DentiKal 2008

ARTICLE 1 - Société organisatrice

La société Else Management Santé (au nom commercial de DentiKal), sarl au capital de 26000€, ayant son siège social au 320 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 503 901 431 00018.

La société Else Management Santé organise un jeu gratuit sans obligation d'achat qui débutera le 26 novembre 2008 et se terminera le 29 novembre 2008 à 14H00.

ARTICLE 2 - Participation

Le Jeu est ouvert, du 26 au 29 novembre 2008, aux chirurgiens-dentistes, à l'exclusion des collaborateurs de la société Else Management Santé. Un participant ne peut jouer qu'une seule fois. Ce jeu ne comporte aucune obligation d'achat ou de dépense d'aucune sorte.

Else Management Santé se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts. Notamment, si un participant a rempli plusieurs bulletins d'inscription, ceux-ci seront considérés comme nuls. Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité : carte professionnelle, adresse professionnelle ou domicile et numéro de téléphone. Toute information inexakte ou mensongère entraînera la disqualification du participant. Toute inscription déposée après la date et l'heure limite de participation, ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle.

La participation au jeu se fait exclusivement sur le stand Dentikal (2N08) au congrès ADF 2008, qui se tiendra du 25 au 29 novembre au Palais des Congrès de Paris.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant le gagnant. Else Management Santé se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des textes légaux en vigueur applicables en France.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Le participant devra s'inscrire via un formulaire, et répondre aux questions du quizz (auto-évaluation) puis valider ses réponses. La participation devra intervenir le 29 novembre 2008, au plus tard à 14h00. Seules les personnes présentes au congrès de l'ADF pourront participer au jeu.

ARTICLE 4 - Détermination des gagnants

Le tirage au sort sera organisé, le samedi 29 novembre à 14H00, parmi tous les participants, effectué par un des membres de la société Organistrice.

Le gagnant sera avisé personnellement par email ou téléphone à l'issue du tirage au sort. En cas de coordonnées erronées ou indisponibilité du gagnant, un deuxième tirage au sort sera immédiatement effectué. Le prénom, nom et code postal du gagnant seront affichés sur une page du site Internet

www.dentikal.fr dans le mois suivant la fin du jeu. Toute personne participant à ce concours autorise l'organisateur à faire paraître les informations ci-dessus.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier le respect du présent règlement, notamment l'exactitude des informations portées sur les bulletins de participation tirés au sort, avant qu'il soit déclaré définitivement attributaire du lot correspondant.

ARTICLE 5 - Détermination du lot

La dotation de ce jeu est la suivante :

Voyage à l'Île Maurice pour 1 personne d'une valeur de 2 200 € TTC .

Le voyage se déroule dans le cadre du congrès « 1ères Journées Internationales de Médecine, d'Art et de Bien-Être » organisé par l'Association Médecine & Culture Beauregard ».

Ce voyage comprend :

Le vol aller/retour sur Air Mauritius au départ de Paris (Départ prévu dans l'après-midi et retour prévu le matin ou le soir)

Les transferts aéroport/hôtel (taxe d'aéroport comprises)

8 jours / 7 nuits en demi-pension (petits déjeuners / dîners)

Séjour dans l'hôtel Heritage (Golf & SPA Resort)

Aucune contre-valeur du lot ni aucun échange de celui-ci ne pourra être exigé.

ARTICLE 6 - Modalité de modification du jeu

La société Else Management Santé se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

ARTICLE 7 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la législation française. En cas de litige, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera compétent.

ARTICLE 8 - Données à caractère personnel

Else Management Santé peut être amenée à utiliser vos coordonnées sauf opposition de votre part. Si tel est le cas, il suffit de l'en avertir par courrier. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès aux informations enregistrées et de rectification, en écrivant à l'adresse de la société Else Management Santé mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 9 - Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement général est déposé via depotjeux.com auprès de la SCp LACHKAR et GOUGUET, huissiers de justice, dont l'étude est sise au 156 rue Montmartre 75002 PARIS.

Il peut être consulté sur le site Internet www.dentikal.fr ou sur le stand DentiKal (2N08) au congrès ADF 2008, qui se tiendra du 25 au 29 novembre au Palais des Congrès de Paris.